



Expulser un concubain de mon domicile

Par **Marie**, le **25/04/2011** à **08:59**

Bonjour,
Je vis depuis 6 mois chez moi, avec un homme qui vit de cours de danses 2 fois par semaine.
Nous ne sommes pas déclarés en concubinage mais je le "couvre" à la sécurité sociale.
Je me rends compte qu'il boit et je veux arrêter cette relation. Ai-je le droit de le mettre dehors et comment faire? Meci

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **12:48**

Le concubinage ne se déclare pas, c'est un fait (que d'ailleurs vous avez reconnu puisque vous en avez fait la déclaration à l'assurance-maladie).
Vous devez lui demander de partir.
S'il refuse, LRAR de mise en demeure de partir sous 2 mois par exemple que sinon, vous l'assignerez en justice